

**Législature 2021-2026**  
**Procès-verbal N° 3**  
**Conseil général de Mex du 13 décembre 2021**

Madame la Présidente, Dominique Dubois, ouvre la séance à 18h.

Nouveau collège du  
Cheminet à Penthalaz

Elle précise que la séance débutera par la présentation du projet de construction du collège du Cheminet, à Penthalaz et souhaite la bienvenue à M. Yves Jauner, président du CODIR de l'ASIVENoge et municipal à Penthalaz ainsi qu'à M. David Baillif, collaborateur au bureau d'architectes Ferrari à qui la construction du projet a été confiée.

A l'issue de la présentation, qui sera transmise à la Présidente du Conseil général, par M. Jauner, M. John Métral s'interroge sur la diminution de l'espace dédié au sport dans le nouveau projet alors que le nombre d'élèves ne fait qu'augmenter. M. Baillif lui répond que les normes cantonales sont respectées et qu'il y aura deux zones de sport mieux adaptées et mieux structurées pour permettre l'enseignement du sport. M. Jauner ajoute que la nouvelle salle de sport VD 3 sera non seulement mise à la disposition des élèves, mais également du public. Enfin, il est précisé que ces espaces sportifs sont dévolus au niveau d'enseignement primaire – les élèves du secondaire étant acheminés à Cossonay.

Madame la Présidente reprend la parole après avoir remercié MM. Jauner et Baillif. Elle annonce que deux points seront ajoutés à l'ordre du jour. Le premier est l'élection d'un nouveau délégué à la Commission gestion-finance ; le second est le vote sur la proposition de M. John Métral de modifier l'art. 37 du Règlement du Conseil général.

L'ordre du jour tel que proposé est accepté à la majorité, une opposition et deux abstentions.

Appel

48 membres sont présents. Le quorum est atteint.

Nouveaux membres /  
Démissions

Trois personnes sont assermentées : Mme Magali Vizioli, M. Manuel Vizioli et M. Michel Buttin.

Procès verbal  
du 18 octobre 2021

Après lecture du procès-verbal du 18 octobre 2021, ce dernier est accepté à la majorité et trois abstentions.

Communications de la  
municipalité

La municipalité n'a pas de communications particulières à transmettre.

Préavis 9/2021

M. Gaston Borgeaud, rapporteur de la Commission de gestion de l'EIEVMV, donne lecture du rapport de ladite commission qui recommande au Conseil d'approuver le préavis 9/2021 relatif au budget 2022.

M. Pierre Balliger, rapporteur de la Commission gestion-finance, donne lecture du rapport de ladite commission qui recommande au Conseil d'approuver le préavis 9/2021 relatif au budget 2022

M. le Syndic, Gregory Wyss, prend la parole afin de donner quelques explications sur le budget. Il précise notamment qu'un maximum de charges ont été portées au budget 2022 et que la municipalité a préféré opter pour une vision pessimiste des revenus. Il indique que si ces dernières années, les rentrées fiscales ont été plutôt favorables, il n'est pas encore possible d'évaluer quelles ont été les apports en la matière pour l'année 2021 – raison pour laquelle le budget 2022 a été élaboré de façon prudente, voire « pessimiste » et sur la base des éléments actuels connus.

G. Wyss indique qu'un plan d'investissements sur cinq ans a été élaboré par la municipalité afin de prendre en compte tous les projets qui pourraient être entrepris durant la législature en cours. Le budget 2022, quant à lui, présente les charges courantes ; il va de soi que pour toutes les dépenses importantes telles que, par exemple, le remplacement de la chaudière envisagé à la maison de commune, un préavis sera présenté devant le Conseil général.

M. Jean Reschek – précisant qu'il est ancien boursier de la commune, émet une remarque concernant la page 4 du préavis 9/2021 et demande la correction suivante : « Si dans un dicastère qui détient un fonds de réserve suffisant pour couvrir des travaux et /ou des investissements et en l'absence de disponibilités, les intérêts d'un éventuel emprunt ne peuvent être imputés à ce dernier, mais doivent obligatoirement être débités aux dicastères ayant profité des fonds avancés. Le contraire serait illégal, respectivement autorisé pour la somme dépassant la totalité du fonds de réserve ». M. Reschek précise encore que cette manière de faire doit également être indiquée pour la rubrique relative au réseau d'eau.

Le syndic remercie M. Reschek de son intervention et confirme que cela sera appliqué de cette manière.

M. Jean-Paul Vaney désirerait connaître les bénéficiaires des montants dédiés aux animations villageoises et émet le souhait que les contributions allouées aux associations villageoises ainsi qu'aux activités culturelles soient plus conséquentes.

G. Wyss explique que le calcul du montant de la facture sociale, respectivement de la péréquation financière sont basés sur les revenus fiscaux de la commune ramenés au nombre d'habitants. Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des charges dévolues à des animations ou autres activités pour diminuer le montant dû de la facture sociale. En outre, M. Wyss détaille quelques postes inscrits au budget s'agissant des animations prévues pour un montant total de CHF 43'000.- dont la fête nationale, la sortie des aînés, le marché villageois, la distribution des sapins de Noël, la fête de réception des nouveaux habitants qui sera couplée avec l'inauguration de l'auberge et de la Mexsonnette, les frais pour les jubilaires, les personnes célébrant leurs noces d'or, mais également la réception de différentes associations intercommunales, l'achat du vin communal et autres boissons, le repas annuel avec les deux communes voisines ainsi que l'entreprise Bobst SA.

G. Wyss indique encore que la municipalité soutient des associations locales en estimant qu'une contre-prestation doit être offerte de leur part.

Mme Valérie Burnier s'interroge sur le fait que le compte 11318.5 ait considérablement augmenté ces dernières années.

G. Wyss lui répond que ce compte est dévolu aux investissements prévus dans le courant de l'année 2022, notamment le remplacement de la chaudière de la maison de commune. Or, avant chaque réalisation, un bureau d'étude d'ingénieurs doit être mandaté car en fonction des résultats, il n'est pas certain que ces projets seront menés à bien. Raison pour laquelle ce compte a autant augmenté. En revanche, pour le cas où ces projets seraient réalisés, ils seront intégrés à d'autres postes du budget. M. Wyss mentionne certains des projets envisagés, à savoir :

- le plan général d'affectation (PGA) (CHF : 25'000.-)
- l'étude pour le remplacement de la chaudière ainsi que du chauffage à distance (CHF 30'000.-)
- les frais d'étude pour la mise en place de nouveaux arrêts de bus (CHF 10'000.-)
- l'audit informatique contre la cybercriminalité (CHF 5000.-)
- la refonte du site internet communal et de l'InforMex (CHF 15'000.-).

Les montants respectifs de ces investissements seront diminués de ce poste du budget et comptabilisés dans le poste/dicastère attribué.

M. Michel Buttin remercie le syndic et dit apprécier que la participation financière de la municipalité en faveur des sociétés et associations locales soit augmentée. Il évoque le bénévolat et le fait que la brisolée organisée chaque année remporte un vif succès mais ne génère aucun bénéfice pour l'organisateur.

M. Marcel Girard s'enquiert du montant du loyer dont s'acquittent les tenanciers de l'auberge. Il s'étonne que la somme indiquée au budget 2022 ne soit pas le montant total dû alors que, lors de l'approbation du budget 2021, la municipalité n'avait pas annoncé de réduction de loyer. M. Girard dit vouloir également connaître la marque du véhicule qui sera choisi par la municipalité pour la voirie, au vu du montant imputé au budget pour ce poste. Enfin, il interroge la municipalité sur le fait que la creuse d'une canalisation au chemin de Lugny-lès-Charolles soit inscrite au budget.

G. Wyss répond qu'à l'heure où le budget 2021 avait été adopté par le Conseil général, l'auberge venait d'ouvrir et que les mesures sanitaires forçant à la fermeture des restaurants n'avaient pas encore été édictées. C'est donc début 2021 que la municipalité a accepté de suspendre le paiement du loyer dû par les tenanciers de l'auberge jusqu'à fin mai 2021. Les loyers étant payés depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021 par le tenancier, leur échelonnement progressif a été reporté depuis cette date. En outre, M. Wyss informe le Conseil général que les tenanciers de l'auberge ayant demandé à la municipalité la prolongation d'un loyer réduit, cette dernière a accédé à leur requête pour une durée de trois mois. La municipalité préfère encaisser un loyer réduit plutôt que l'aubergiste se retrouve face à des difficultés de paiement, voire fasse faillite – ce qui reviendrait à une absence de revenus totale.

G. Wyss fait savoir que le véhicule de type Berlingo étant très vieux, il convient de le remplacer. La municipalité souhaiterait privilégier le choix d'une voiture électrique ou hybride.

S'agissant du remplacement de la chaudière de la maison de commune, le syndic explique qu'il n'est pas envisageable de faire un chauffage à distance avec les immeubles Vers l'Eglise étant donné que la longueur de la tranchée à réaliser serait beaucoup trop onéreuse. La municipalité privilégiera le choix d'un type de chauffage en énergies renouvelables. Un expert a été mandaté pour réaliser une étude afin de savoir ce quel serait le choix le plus adéquat.

G. Wyss répond à une interrogation de l'assemblée à propos de la pérennité de la ligne TL 58 – les arrêts de bus que les Transports publics lausannois exigent de réaliser pour répondre aux normes en la matière ayant un coût de CHF 500'000.-. Le syndic ajoute qu'il espère que la ligne soit pérenne, mais ajoute que la nouvelle desserte permet aux élèves du secondaire ainsi qu'aux gymnasiens de l'emprunter. Or, il faut 15-18% de fréquentation en semaine

pour que les TL juge qu'elle soit maintenue. Ce qui devrait donc suffire.

G. Wyss explique que la somme affectée à la creuse au chemin de Lugny-lès-Charolles s'explique par le fait qu'une canalisation s'avère remplie de calcaire – bien que des curages réguliers aient été effectués. Un curage avec fraisage sera opéré. Toutefois, si cela n'était pas suffisant, il faudra envisager de la réparer entièrement.

M. Claude Peguiron intervient pour rappeler qu'une étude a déjà été accomplie s'agissant du chauffage de la maison de commune et qu'il serait possible d'éviter des frais inutiles. Il ajoute une question à propos de l'emplacement du parking communal prévu.

G. Wyss répond que le parking serait peut-être envisagé sous le jardin qui se situe en contre-bas du temple. Mais rien n'est arrêté pour l'instant et d'autres possibilités seront étudiées. Mais en tous les cas, il s'agira d'un parking souterrain. Une réflexion est en cours et fera l'objet d'un préavis et d'une communication au Conseil général

Pour ce qui concerne les études pour le chauffage, G. Wyss mentionne que les études portaient sur les immeubles Vers l'Eglise. La municipalité a mandaté un nouvel examen pour connaître les coûts exacts d'une chaudière et chauffage à distance éventuel pour la maison de commune et pouvoir les présenter de manière étayée au Conseil général ainsi qu'aux éventuels clients intéressés par une potentielle extension qui permettrait de rentabiliser l'investissement réalisé par la commune.

M. Bernard Formica fait remarquer que plusieurs bâtiments situés près de la maison de commune et sont propriété de cette dernière, à savoir le collège, l'ancienne maison de commune et le bâtiment de la voirie. Il faudrait dès lors profiter de les relier à la nouvelle chaudière.

G. Wyss répond que cela a été envisagé et que c'est la raison pour laquelle il faut une étude précise. Toutefois, il n'est pas simple de faire relier ces bâtiments en terme de chauffage puisque cela générerait d'autres coûts conséquents pour adapter les modes de chauffe à l'intérieur des immeubles concernés. En outre, il fait remarquer que la chaudière du collège a été remplacée il y a peu d'années et n'est dès lors pas encore amortie.

Enfin, G. Wyss assure l'assemblée que ce sujet fera l'objet d'un préavis et de la mise en place d'une commission ad hoc.

Jean Reschek exprime que le chauffage à pellets est très peu onéreux (CHF 5.-/kilowatt) et qu'il le recommande à chacun.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

Le préavis 9/2021 est accepté à la majorité et deux abstentions.

#### Préavis 10/2021

M. Alain Charbonnier, rapporteur de la Commission gestion finance, donne lecture du rapport de ladite commission qui recommande au Conseil d'approuver le préavis 10/2021 relatif à la fixation du plafond d'endettement et du plafond pour risques de cautionnement pour la législature 2021-2016.

G. Wyss donne quelques explications à propos de la méthode de calcul au net et des réserves latentes.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote.

Le préavis 10/2021 est accepté à l'unanimité.

#### Election d'un nouveau délégué de la Cogesfin

Après la démission de M. Giorgio Maietti de la commission gestion-finance, la Présidente demande à l'assemblée quelle personne serait intéressée à le remplacer.

M. Simon von Oppenheim explique en quoi consiste la commission ; M. Gaston Borgeaud, membre de ladite commission précise également les tâches incombant à ses membres.

M. Sven Engeström accepte de se présenter en tant que membre de la commission ; il est élu par acclamation.

Règlement du Conseil  
général – Art. 37

Pour faire suite à la proposition de M. John Métral de modifier le libellé de l'art. 37 du Règlement du Conseil général, La Présidente informe que la proposition de modification est recevable. La proposition de modification est la suivante : « Les commissions doivent déposer par écrit leur rapport sur le bureau du Conseil général au moins 48 heures avant le délai fixé pour l'expédition des convocations du Conseil général, cas d'urgence réservés. Une copie du rapport doit être fournie à la municipalité. »

M. Métral explicite une nouvelle fois sa demande à l'assemblée. M. Pierre-André Berthoud ajoute que l'art. 37 modifié devrait comporter l'ajout suivant à la dernière phrase : « et transmise aux membres du Conseil général dans le même envoi que les convocations » .

La Présidente procède au vote relatif à la prise en considération de la proposition de modification qui sera transmise à la municipalité pour appréciation.

La modification est acceptée à la majorité, 11 oppositions et 7 abstentions.

Propositions individuelles  
et divers

M. Marcel Girard propose qu'afin de soutenir les tenanciers de l'auberge un bon cadeau soit offert à tous les habitants de Mex au restaurant Au Mai.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 20h34.

La Présidente



Dominique Dubois



La secrétaire rempl.



Juliane Brandt